

## A tous les membres de physiogenève

Lundi 21 mai 2012

## Concerne : Révision de la loi sur l'assurance maladie - Managed Care

Le Comité de physiogenève recommande, à l'unanimité, de rejeter cette révision de la LAMal.

En effet, en tant qu'association professionnelle qui défend les intérêts des physiothérapeutes et qui promeut la qualité des soins en Suisse, physiogenève ne peut en aucun cas cautionner le système de soins intégrés tel que proposé dans cette version de Managed Care. Les principales raisons motivant ce refus sont les suivantes :

- Fin du libre choix des prestataires de soins, dont les physiothérapeutes ;
- Pénalisation des patients gravement atteints, souffrant d'une maladie chronique ou évolutive, dont un grand nombre bénéficie d'une prise en charge en physiothérapie ;
- Rationalisation des soins ;
- Médecine à deux vitesses ;
- Menace sur le secret professionnel;
- Pouvoir et liberté accrus des caisses maladie.

Sur le principe, physiogenève tient à rappeler qu'elle n'est pas opposée au système des réseaux de soins, dans la mesure où il s'agit de promouvoir concrètement et efficacement la collaboration interprofessionnelle et pluridisciplinaire. Cependant, celle-ci doit se faire sur le mode du libre choix volontaire des soignants, tout comme l'adhésion ou non des assurés à un réseau de soins. Cette nouvelle révision comporte un caractère contraignant, tant pour le personnel soignant que pour les patients. Dès lors, nous pensons que le modèle proposé constitue une mise sous tutelle des assurés, une surveillance économique des professionnels de la santé et un danger potentiel pour la qualité des soins dans notre pays. De plus, cette révision tend à renforcer le pouvoir des caisses maladies qui, dans la mesure où le peuple l'accepte, auront la possibilité de choisir (leur critère de sélection semble évident) avec quels réseaux elles souhaitent ou non collaborer, tout en déterminant les critères qui figureront dans lesdits contrats de collaboration. L'adage « Qui paie commande » prendrait ainsi tout son sens et ce, avec un fort ancrage législatif par le biais du Managed Care!

Pour toutes ces raisons, nous vous recommandons de rejeter cette nouvelle révision de la LAMal, en votant NON le 17 juin prochain !

Par ailleurs, nous vous informons que physiogenève collabore étroitement avec l'AMG, et d'autres associations professionnelles de la santé, ceci afin de défendre les intérêts des professionnels de la santé auprès de l'ensemble de la population.

Ainsi, dans la mesure où vous partagez l'avis de votre Comité, nous ne pouvons que vous encourager à participer activement à cette campagne en affichant, dans votre cabinet, les posters et argumentaires figurant en annexe de la présente, rédigés et mis à disposition de nos membres par l'AMG (N.B. : fichiers électroniques ci-joints et commande des divers imprimés possible auprès de l'AMG).

Meilleurs messages.

Le Président :

Edmund BIASON